

# **SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2023**

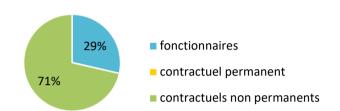


#### SIVOM GESTION AERODROME LOISIRS

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2023. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2023 transmises en 2024 par la collectivité au Centre de Gestion du Nord.

#### **Effectifs**

- 7 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2023
  - > 2 fonctionnaires
  - > 0 contractuel permanent
  - > 5 contractuels non permanents



#### Précisions emplois non permanents

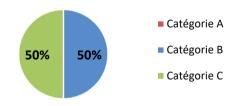
- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- □ 1 contractuel non permanent recruté comme saisonnier ou occasionnel
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2023 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

## — Caractéristiques des agents permanents

#### Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative			
Technique	100%		100%
Culturelle			
Sportive			
Médico-sociale			
Police			
Incendie			
Animation			
Total	100%	0%	100%

### Répartition des agents par catégorie



#### Répartition par genre et par statut

-	■ Hommes	■ Femmes
Fonctionnaires	50%	50%
Contractuels		
Ensemble	50%	50%
_		I .

### → Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Techniciens	50%
Adjoints techniques	50%

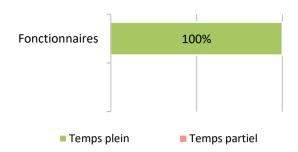
Synthèse des principaux indicateurs du Rapport Social Unique 2023

## Temps de travail des agents permanents ——

- Répartition des agents à temps complet ou non complet
  - Fonctionnaires 100%

    Temps complet

    Temps non complet
- Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel

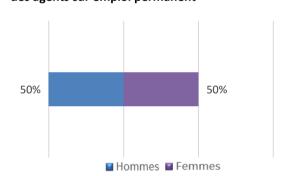


## \_ Pyramide des âges \_\_\_\_\_

→ En moyenne, les agents de la collectivité ont 48 ans

Âge moy des agents pe		
Fonctionnaires	de 50 ans et +	
	— ue 30 ans et +	
Ensemble des	— de 30 à 49 ans	
permanents	_	
Âge moy	de - de 30 ans	
des agents non		
Contractuels non	<del></del>	
permanents	46,50	

# Pyramide des âges des agents sur emploi permanent

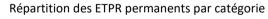


\* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

## . Équivalent temps plein rémunéré

- 2,88 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2023
  - > 2,00 fonctionnaires
  - > 0,53 contractuel permanent
  - > 0,35 contractuel non permanent

5 242 heures travaillées rémunérées en 2023





## - Positions particulières

Aucune position particulière

#### **Mouvements**

En 2023, aucune arrivée d'agent permanent et aucun départ

Aucun contractuel permanent nommé stagiaire

#### Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2022 1	Effectif physique au 31/12/2023
2 agents	2 agents

<sup>1</sup> cf. page 7

Variation do	es effectifs*	
entre le 1er janvier et	le 31 décembr	re 2023
Fonctionnaires	<b>→</b>	0.0%

Contractuel

Ensemble	<b>→</b>	0,0%
256	_	2,070

→ Aucun départ d'agent permanent en 2023

Aucune arrivée d'agent permanent en 2023

\* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2023 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022)

## Évolution professionnelle

- Aucun bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel
- Aucun lauréat d'un examen professionnel
- Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité
- Un avancement d'échelon et aucun avancement de grade

 Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

## Sanctions disciplinaires

→ Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2023

# Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2023

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 <sup>er</sup> groupe	0	0
Sanctions 2 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 3 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 4 <sup>ème</sup> groupe	0	0

## - Budget et rémunérations

### → Les charges de personnel représentent 37,41 % des dépenses de fonctionnement

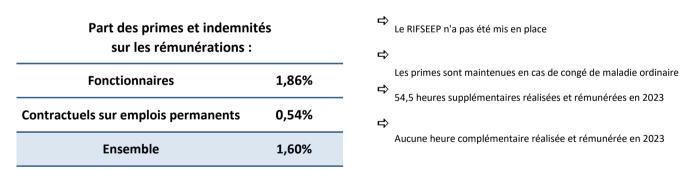
Budget de fonctionnement*	376 280 €	Charges de personnel*	140 781 €	$\Rightarrow$	Soit 37,41 % des dépenses de fonctionnement
* Montant global					
Rémunérations ann emploi permanent :			66 171 €		Rémunérations des agents sur emploi non permanent :
Primes et indemnités v			1 060 €		
IFSE:			0€		11 294 €
CIA:			0€		
Heures supplémentair	es et/ou complér	mentaires :	1 058 €		
Nouvelle Bonification	Indiciaire :		0€		
Supplément familial de	e traitement :		1 001 €		
Complément de traite	ment indiciaire (C	CTI)	0€		

#### Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Caté	gorie B	Catégorie C		
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	
Administrative							
Technique			S		S	S	
Culturelle							
Sportive							
Médico-sociale							
Police							
Incendie							
Animation							
Toutes filières			S		S	S	

<sup>\*</sup>s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

# La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 1,6 %



#### → IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

			Fonction	nnaires				Contra	actuels sur en	nploi perm	anents	
Montant annuel moyen par ETPR		Femmes			Hommes			Femmes			Hommes	
moyen par ETFR	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
_												

Catégorie A

Catégorie B

Catégorie C

<sup>\*</sup>s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

#### - Absences —

 En moyenne, 15,5 jours d'absence pour tout motif médical en 2023 par fonctionnaire

	Fonctionnaires	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	4,25%	4,25%	0,00%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences	4,25%	4,25%	0,00%
Taux d'absentéisme global	4,25%	4,25%	0,00%
(toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	-	-	

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- → 100,0 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé

#### Accidents du travail

 Aucun accident du travail déclaré en 2023

# Prévention et risques professionnels

ASSISTANTS DE PRÉVENTION
Aucun assistant de prévention désigné dans
la collectivité

FORMATION

Aucune formation liée à la prévention n'a été suivie

### **Handicap**

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

# Aucun travailleur handicapé employé sur emploi permanent

Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent

#### **→** DÉPENSES

Aucune dépense en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail n'a été effectuée

→ DOCUMENT DE PRÉVENTION

La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

	Formation						
•	Aucun agent titulaire ou contractuel permanent n'a bénéficié d'un départ en formation en 2023			Aucun jour de formation suivi par des agents permanents en 2023			
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C		■ Ca	tégorie A tégorie B tégorie C	
<b>→</b>	Fonctionnaires Contractuels  → 556 € ont été consacrés à la formation en 2023				> Aucun jour de formation		
	Répartition des dépenses de formation						
	CNFF	PT	100 %				
	- Action socio	ale et prote	ection sociale	comi	plémentaire ———		
		J. P. D. C		- •	P		

- La collectivité ne participe ni à la complémentaire santé de ses agents, ni aux contrats de prévoyance
- → L'action sociale de la collectivité
  - Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale

## Relations sociales

Jours de grève

Aucun jour de grève recensé en 2023

## Précisions méthodologiques

#### → 1Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2022

#### Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2022

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

31/12/2022

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

#### Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2022

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2022

## <sup>2</sup>Formules de calcul - Taux d'absentéisme

Nombre de jours calendaires d'absence

Nombre d'agents au 31/12/2023 x 365

#### Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

#### 3 « groupes d'absences »

#### 1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

#### 2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

#### 3. Absences Globales:

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons\*

\* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

#### \Rightarrow En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

### Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2023. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2023 transmis en 2024 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : juillet 2024 Version 1